



50220 DUCEY

Règlement inscription Miss Sélune

Article 1 :

Chaque candidate doit avoir impérativement au minimum 16 ans le jour de l'élection ou au maximum 21 ans dans l'année.

Article 2 :

Chaque candidate doit habiter dans l'ex-canton de Ducey (code postal 50220 sauf Pontaubault) ou avoir un parent proche dans ce même ex-canton (parents, grands-parents ou oncles et tantes).

Toute fausse déclaration entraînerait une élimination du concours, à quelque stade de la compétition que ce soit, avec le cas échéant, destitution du titre et restitution immédiate aux organisateurs, de l'écharpe, de tous les cadeaux reçus, et ce au profit de l'une des dauphines désignées en son lieu et place.

Article 3 :

Chaque candidate doit se présenter dans des tenues imposées par Ducey Festiv, coiffée et maquillée à ses frais.

Article 4 :

Chaque candidate élue doit être présente à un minimum de 5 manifestations, avec présence obligatoire, aux 100 ans de Miss Sélune, la fête de Ducey de l'année de son élection, à l'élection de Miss Sélune, de la fête de Ducey de l'année suivante et à l'assemblée générale.

Article 5 :

Présence IMPERATIVE de toutes les candidates se présentant à l'élection de Miss Sélune le samedi 18 mars 2023 à 11h45, salle du Conseil de la Mairie de Ducey-Les Chéris (rue Semallé – 50220)

Article 6 :

L'association Ducey Festiv' se donne le droit de refuser une candidature.

Article 7 :

Les documents pour s'inscrire à l'élection de Miss Sélune, sont téléchargeables sur les sites de Facebook et d'Instagram de Ducey Festiv où le lien de téléchargement sera indiqué.

Ils sont disponibles également dans les Mairies de l'ex-canton de Ducey.

Le dépôt des candidatures (papier uniquement) sera obligatoirement fait à la Mairie de Ducey- Les Chéris jusqu'au 18 mars 2023 11h45.

Le président Bruno LECONTE



La candidate :

Nom et Prénom : _____

Signature :